VAL D'YERRES
VAL DE SEINE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Conseil Communautaire du 15 décembre 2022
À Draveil

PROCÈS-VERBAL

(La séance du Conseil communautaire est ouverte sous la présidence de M. François DUROVRAY, à 19 h 07.)

M. le PRÉSIDENT.- Bonsoir à tous.

Nous sommes en train d'atteindre le quorum. Avant de procéder à l'appel, je vous propose de faire rapidement quelques annonces.

► INFORMATIONS DU PRESIDENT

M. le PRÉSIDENT.- Vous aurez remarqué que se trouve, à votre place, un ouvrage réalisé par un habitant du Val d'Yerres Val de Seine. Il présente de très belles vues aériennes du territoire que je vous invite à découvrir de cette façon. Il nous a semblé intéressant d'en acquérir quelques exemplaires. Nous avons considéré que le père Noël pouvait passer pour les élus, de façon exceptionnelle, quelques jours avant le 25 décembre. Je vous invite à le conserver et à ne pas l'offrir parce qu'il peut être acquis dans quelques librairies du territoire.

Le 8 novembre, nous avons eu les Rendez-vous de l'emploi qui ont permis à 83 exposants et à 1 000 participants de se rencontrer. Nous avons 22 sorties positives à ce jour.

Les élections professionnelles se sont tenues le 8 décembre. S'agissant de notre Comité social territorial, la CFDT a obtenu deux sièges, la CGT un siège et le SAMUP (syndicat des professionnels des conservatoires) trois sièges.

Les vœux au personnel de l'agglomération, auxquels vous êtes tous conviés, se dérouleront le mardi 17 janvier 2023 à 12 h 00 à la MAC d'Épinay-sous-Sénart.

Par ailleurs, nous avons eu plusieurs discussions en Bureau communautaire et en Bureau des maires sur les mesures d'économies d'énergie à prendre, compte tenu du contexte inflationniste. Nous en reparlerons sans doute à l'occasion du ROB. Nous avons pris la décision de fermer les équipements aquatiques gérés en régie, puisque nous n'avons pas la main sur les autres. Les piscines concernées sont celles de Vigneux-sur-Seine, de Draveil, de Montgeron, de Brunoy et d'Épinay-sous-Sénart pour les congés de Noël et les vacances d'hiver, c'est à dire deux fois quinze jours. Notre volonté est de maintenir le niveau du service public, notamment l'accueil des scolaires pendant le reste de la période.

Cela me permet de répondre à une ancienne question de M. SELLAMI. Dans le cadre des Fresques du climat, quelques agents ont commencé à se former aux enjeux de la transition énergétique. Vous avez été plusieurs à participer à ces ateliers. Il y a eu 31 participants au total. L'atlas de la biodiversité est en cours de réalisation. Une réunion se tiendra au premier trimestre 2023 pour rendre compte de ce travail important sur la faune et la flore de notre territoire.

Les travaux du conservatoire de Draveil ont débuté lundi dernier. Il s'agissait du dernier chantier annoncé avant la salle de Vigneux-sur-Seine qui est en cours de programmation. Il y a eu quelques retards liés à la validation du programme entre la Ville et l'Agglomération et surtout à la difficulté de trouver des entreprises répondant aux estimations établies.

Nous sommes en voie de validation définitive des deux dernières opérations de renouvellement urbain. Pour celle de la Croix-Blanche, nous espérons signer une convention avec l'ANRU en avril 2023. Des échanges ont eu lieu pour rentrer dans les clous, notamment avec GPA, à l'initiative de notre collègue Thomas CHAZAL. Je l'en remercie. Concernant Brunoy, le programme a évolué pour tenir compte des spécificités locales, des attentes légitimes de la ville et des enveloppes budgétaires que nous estimons raisonnables. Là aussi, je crois que le travail va porter ses fruits et que nous pourrons signer au début de l'année 2023.

J'espère n'avoir oublié aucune information.

Je vous propose, maintenant que nous avons largement le quorum, de procéder à l'appel.

(M. le Président procède à l'appel nominal.)

M. le PRÉSIDENT.- Nous avons une pensée pour Richard PRIVAT qui a été hospitalisé. Il n'a rien de grave mais il ne peut pas être parmi nous ce soir.

Nous avons un ordre du jour assez copieux mais, avant de l'examiner, nous devons désigner un secrétaire de séance.

► **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

(M. Gilles CARBONNET est désigné secrétaire de séance.)

► **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 OCTOBRE 2022**

M. le PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques sur ce PV ? *(Non.)*

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote à main levée sur l'approbation du procès-verbal du 20 octobre 2022, qui est adopté à l'unanimité.)

M. le PRÉSIDENT.- Je vous propose de débuter l'examen de l'ordre du jour.

Plusieurs délibérations peuvent être adoptées sans présentation ni débat.

I. MISE A JOUR DU TABLEAU DES GRADES ET EMPLOIS DE LA COLLECTIVITE

M. le PRÉSIDENT.- Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée moins 4 abstentions de M. SELLAMI avec pouvoir de Mme CIEPLINSKI, M. CARRÈRE et M. GUIGNARD.)

II. MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE M57 POUR LE BUDGET ANNEXE DE LA CAVYVS – ADDITIF A LA DELIBERATION N° 2022-031 DU 29 JUIN 2022

M. le PRÉSIDENT.- Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée moins 4 abstentions de M. SELLAMI avec pouvoir de Mme CIEPLINSKI, M. CARRÈRE et M. GUIGNARD.)

III. VOTE DES ADMISSIONS EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES

M. le PRÉSIDENT.- Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

IV. DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2022

M. le PRÉSIDENT.- Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée moins 4 voix contre de M. SELLAMI avec pouvoir de Mme CIEPLINSKI, M. CARRÈRE et M. GUIGNARD.)

V. DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET ANNEXE – EXERCICE 2022

M. le PRÉSIDENT.- Il s'agit du budget annexe de l'Office de tourisme.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée moins 4 voix contre de M. SELLAMI avec pouvoir de Mme CIEPLINSKI, M. CARRÈRE et M. GUIGNARD.)

VI. MODIFICATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

M. le PRÉSIDENT.- Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée moins 4 abstentions de M. SELLAMI avec pouvoir de Mme CIEPLINSKI, M. CARRÈRE et M. GUIGNARD.)

VII. ADHESION DES COMMUNES DE BOUSSY-SAINT-ANTOINE, BRUNOY, CROSNE, ÉPINAY-SOUS-SENART ET QUINCY-SOUS-SENART A LA SECTION PROPRETE URBAINE DU SIVOM – APPROBATION DES STATUTS MODIFIES

M. le PRÉSIDENT.- Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée moins 4 abstentions de M. SELLAMI avec pouvoir de Mme CIEPLINSKI, M. CARRÈRE et M. GUIGNARD.)

XI. CREATION D'UN BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

M. le PRÉSIDENT.- C'est une délibération symbolique mais importante.
Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

M. le PRÉSIDENT.- Avant d'aborder le prochain point, je vous indique que je retire de l'ordre du jour la délibération n° 10 concernant le contrat d'achat d'eau potable. J'ai transmis l'information aux maires, mais je ne sais pas si tous les membres du Conseil communautaire l'ont eue. Il s'agissait, pour l'Agglomération, d'acheter l'eau potable à 45 centimes le mètre cube. C'était une délibération d'intention, rédigée dans les mêmes termes que les délibérations prises par les autres communautés d'agglomération membres du futur syndicat mixte, dont nous parlerons ce soir.

Depuis quelques semaines, les négociations avec SUEZ sont bloquées sur la valeur nette comptable et la fourniture d'éléments nous permettant d'entrer dans des discussions pour le rachat des usines de production dans des conditions de transparence. L'inscription de cette délibération à l'ordre du jour a peut-être amené le directeur général de SUEZ à revoir sa position. Je l'ai eu au téléphone ce mardi. Il m'a dit avoir eu l'accord de sa directrice générale pour nous fournir les éléments que nous demandions au cours de la négociation. Je lui ai indiqué que, dans ces conditions, je retirais la délibération et que je me réservais le droit de vous la reproposer en février si l'engagement pris n'était pas tenu d'ici là.

Je ne ferai pas davantage de commentaires sur le sujet.

Y a-t-il des interventions ?

M. SELLAMI.- Nous nous serions associés au vote positif, mais vous avez expliqué les raisons du retrait de cette délibération. Quelle est la date limite pour fournir les éléments ?

M. le PRÉSIDENT.- Je vous ai déjà expliqué que nous sommes dans une période de négociations avec des contraintes de confidentialité, compte tenu du secret des affaires, mais qu'il me semble légitime de vous donner des informations dans la limite de ce que je peux indiquer. Malheureusement, les négociations n'ont pas avancé au-delà de pétitions de principe, qui sont quand même importantes, sur le cadre de la discussion. Elles ont achoppé sur le point que j'ai évoqué et j'espère qu'elles pourront reprendre après la trêve des confiseurs. J'aurai une réunion avec le président de Grand Paris Sud, mardi ou mercredi, pour étudier les termes et les conditions de reprise des négociations en janvier. Je vous ferai un compte rendu sur le sujet en février.

Nous passons à la délibération n° 8 qui concerne le lancement d'une procédure…

M. CARBONNET.- Pardonnez-moi, je pense qu'une erreur s'est glissée à la page 17 du mémoire concernant le contrat. Sur le périmètre géographique, il y a un tableau où la ville d'Yerres n'apparaît pas. Il y a deux fois Draveil.

M. le PRÉSIDENT.- L'Administration l'avait noté mais je ne vous l'ai pas signalé.
Je n'ai pas compris sur quelle délibération c'était.

Un intervenant de l'Administration.- Sur la DSP.

M. le PRÉSIDENT.- Sur le mode de délégation ? On n'y est pas encore. C'est la délibération qui sera présentée par Christine COTTE.

Mme COTTE.- L'erreur que vous signalez figurait dans le document qui nous avait été adressé en commission. Nous l'avions signalée. Je suppose qu'elle a été rectifiée depuis.

M. CARBONNET.- Non.

Mme COTTE.- Pardonnez-nous, même si nous l'avions repérée en amont.

VIII. LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE CONCESSION DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE POUR LES VILLES DU TERRITOIRE DU VAL D'YERRES VAL DE SEINE

Mme COTTE.- L'objectif de cette délibération est de nous prononcer sur le mode de gestion du service public d'eau potable. On parle ici de la distribution de l'eau potable – et non de la production – sur l'ensemble du territoire du Val d'Yerres Val de Seine.

Nous avons deux délégataires, puisque huit des communes de notre Agglomération ont un contrat de DSP avec la société SUEZ et que la neuvième, Draveil, a un contrat de DSP avec la société Veolia. L'échéance de ces contrats s'échelonne, selon les communes, entre le 31 mars et le 31 décembre 2023. Il faut en avenanter certains afin qu'ils aient tous la même échéance, c'est-à-dire le 31 décembre 2023. Les négociations pour y parvenir sont en cours. Il convient toutefois de nous interroger dès maintenant sur le mode de gestion de notre service public d'eau potable à l'échéance de ces contrats, soit à compter du 1er janvier 2024.

Un rapport dressant le bilan de nos neuf contrats a été annexé à la présente délibération. Nous remercions de ce travail le cabinet CALIA Conseil qui nous a assistés. Il nous a permis de clarifier la situation de chacune des communes au regard de chaque contrat, ainsi que de mesurer les enjeux qui sont devant nous.

Je vais brosser à grands traits le bilan de ces contrats.

Nous avons environ 40 000 abonnés, 491 kilomètres linéaires de réseau et des performances « perfectibles », pour rester neutre dans les termes.

La moyenne d'âge de nos compteurs est de 9,7 ans. Cette moyenne est rajeunie par le fait que nous avons des compteurs récents en télérelève dans trois communes de notre Agglomération. Notre taux de renouvellement est légèrement supérieur à la moyenne nationale qui est de 0,89. Il y a néanmoins de grosses disparités entre les communes.

Nous avons un indice linéaire de pertes, qui mesure le taux de performance de notre réseau et montre ce qui est réellement perdu par jour et par kilomètre dans nos canalisations. Cet indice est de 13 mètres cubes par jour et par kilomètre. C'est considéré comme médiocre par l'Agence de

l'eau avec, là aussi, d'énormes disparités entre les communes. Notre taux de rendement moyen est de 84 %.
Il existe aussi une disparité tarifaire liée au fait que certaines communes ont bénéficié de compteurs à télérelève et d'autres non. Les tarifs de l'eau au robinet s'échelonnent entre 2,27 € et 2,77 € TTC selon les communes.

Le rapport qui vous est soumis expose les alternatives envisageables pour notre future gestion du service public de distribution de l'eau potable. Ces alternatives, que vous connaissez, sont les suivantes :

- la régie directe ;
- la régie assistée, où la collectivité garde la responsabilité du service public mais se fait assister par un ou des prestataires pour la mise en œuvre ;
- la gestion déléguée, qui est celle qu'ont connue nos neuf communes jusqu'à présent.

Le rapport présentant les avantages et les inconvénients de chaque mode de gestion, je n'y reviens pas.

En analysant la situation de nos territoires au regard des prestations du service et des possibilités dont nous disposons en interne, il vous est proposé d'opter pour un contrat de délégation de service public. Pourquoi ? D'abord, la délégation de service public nous permet de transférer à l'opérateur les risques techniques et économiques, ainsi qu'une partie des risques juridiques. Ensuite, notre Communauté d'Agglomération n'a pas les moyens techniques d'assumer une régie, ni en termes de matériel – service mutualisé, par exemple – ni en termes de personnel. Elle préfère se concentrer sur sa mission essentielle, qui est au cœur de sa fonction, c'est-à-dire la fonction d'autorité organisatrice du service. Enfin, notre Communauté d'Agglomération estime qu'elle n'est pas suffisamment armée pour prendre en charge la relation client ni la relation avec le personnel.

Une fois faite cette proposition d'opter pour la DSP, quelles sont les perspectives ? Le futur opérateur que nous choisirons devra améliorer la performance hydraulique du réseau. Il devra également prendre en charge l'essentiel des travaux de renouvellement et de renforcement du réseau et des installations.

S'agissant de la télérelève, dont on a dit qu'elle bénéficiait à trois communes, il est envisagé de la proposer comme prestation supplémentaire dans la consultation. Nous verrons si nous la retenons en fonction des tarifs qui nous seront proposés et des possibilités d'interopérabilité.

Bien sûr, il faut se diriger vers une convergence tarifaire.

Le rapport propose un contrat unique sans allotissement. Il permettrait de tendre vers une harmonisation du service sur l'ensemble de notre territoire – qualité, prix, interlocuteur unique pour l'usager – et vers une harmonisation des tarifs entre les usagers des différentes communes. Sachant qu'une disparité tarifaire n'est pas permise lorsqu'il n'y a pas de divergences de situations notables entre les usagers. Nous aurions du mal à justifier le maintien de telles disparités tarifaires dans nos territoires. Ce contrat unique sans allotissement serait plus attractif et offrirait à notre Agglomération un interlocuteur unique, un seul prestataire à contrôler.

Compte tenu des obligations d'investissement qui pèseraient sur le futur opérateur, il est proposé de fixer à sept ans la durée de ce contrat, soit du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2030. Le montant du contrat pour sept ans avoisinerait les 65 M€. La rémunération du délégataire se composerait d'une part fixe sur le montant des abonnements et d'une part variable issue des consommations.

Le choix d'une DSP sans allotissement est l'occasion pour nous de renforcer notre rôle d'autorité organisatrice. Il nous appartiendra de définir l'objet du service, les principes d'organisation et de fonctionnement, de tracer quels doivent être les rapports avec les usagers et de fixer le tarif. Ce choix nous permettra aussi de renforcer notre contrôle sur l'opérateur. Pour accroître ce rôle d'autorité organisatrice, nous avons pris plusieurs décisions :

- créer un budget annexe dédié à l'eau, que nous avons évoqué ;
- recruter des personnels dédiés aux missions de contrôle du service, de pilotage et de maîtrise d'ouvrage ;
- instaurer des frais de contrôle par le délégataire.

J'ai centré la présentation de ce rapport sur les options qui détermineront nos choix concernant le futur mode de gestion. Je vous laisse revoir les modalités envisagées pour le prochain contrat. Elles sont précisées dans le rapport.

La Commission consultative des services publics locaux s'est réunie le 1er décembre dernier à la mairie de Boussy-Saint-Antoine et a rendu un avis favorable sur ce mode de gestion par le biais d'un nouveau contrat de DSP sans allotissement pour nos neuf villes.

Il nous revient aujourd'hui de nous prononcer sur le principe de gestion de notre service public. Nous proposons au Conseil communautaire d'approuver le principe de la délégation de service public sans allotissement.

M. le PRÉSIDENT.- Merci de cette présentation complète. Je suppose qu'elle va susciter des interventions des membres du Conseil communautaire. Vous aurez noté l'importance de cette délibération pour les années qui viennent, au-delà des montants évoqués.

Qui souhaite intervenir ?

M. GUIGNARD.- Le rapport qui nous est présenté ce soir est orienté dans le sens de la délégation de service public. Pourtant, le coût pour l'usager est moins élevé en régie.

On peut détailler les avantages financiers de la régie, que l'on trouve dans le rapport, de la manière suivante : on ne paie pas la TVA sur les frais de personnel ; on ne paie pas les impôts locaux ni la contribution financière aux organismes centraux et à la recherche présentés dans le rapport comme « frais généraux ».

Certains avantages ne figurent pas dans le rapport. En régie, on ne paie que le personnel réalisant du travail effectif ; on ne paie pas les directeurs commerciaux ni les directeurs régionaux et les dépenses liées à leur fonction. On ne paie pas non plus leurs impôts sur les sociétés. En régie, l'excédent financier est une recette sur le budget de l'année suivante. Avec la délégation de service

public, les excédents de fin d'année disparaissent dans la nature. En régie, les amortissements se font sur une durée plus longue, ce qui permet d'étaler leur coût sur les durées d'utilisation.

En tant qu'élus, notre rôle est de protéger l'argent des citoyens et de garantir que les sommes payées sont bien affectées aux services rendus. Pour nous, la régie serait le meilleur choix que nous pourrions faire. Encore faudrait-il en avoir la volonté politique. Cette volonté que, malheureusement, vous n'avez pas pour les habitants.

M. le PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres interventions ?

M. CARRÈRE.- On varie un peu : on le fait à deux voix aujourd'hui…

Je tiens à préciser que la Commission consultative des services publics locaux a émis un avis favorable mais pas à l'unanimité. Cette commission n'a réuni que sept membres sur les dix-sept qui la composent. Il me semble que seules trois ou quatre communes étaient représentées lors de cette réunion d'importance, puisqu'il s'agit de choisir qui se chargera d'assurer la distribution de l'eau potable au robinet des usagers de notre territoire pour les sept prochaines années. C'est un enjeu majeur. En effet, l'eau est devenue un élément capitalistique, puisqu'elle est entrée en bourse il y a deux ans. Cela augure de très mauvaises choses comme l'est maintenant le kilowattheure d'électricité, ce qui n'était pas le cas auparavant. On imagine bien tous les risques que cela peut comporter quand on voit les problématiques d'énergie auxquelles nous sommes confrontés aujourd'hui.

Je voudrais également signaler que nous n'avons pas été destinataires du rapport ni du compte rendu de cette commission. Je note cependant que certaines des observations que j'ai formulées ont été prises en compte dans le rapport qui nous est présenté à ce Conseil communautaire. Je remercie l'Administration d'avoir pris ces éléments en considération.

J'ajoute que le rapport est à charge contre la régie publique. Je trouve dommage de rédiger les choses de cette façon, même si le choix politique de la majorité de cette assemblée est de choisir la délégation de service public. On peut comprendre ce choix qui s'explique par les éléments de contexte que vous avez évoqués, Monsieur le Président. Nous vous remercions de nous les avoir communiqués au début de cette réunion.

J'attire votre attention sur la connaissance du réseau. Je le fais à chaque fois que nous parlons de ce sujet crucial que tous les élus devraient prendre à bras-le-corps, compte tenu des enjeux. La problématique de la connaissance du réseau n'est pas soulevée dans le rapport que nous a présenté Christine COTTE. Je rappelle – je le dénonce ici depuis une dizaine d'années – que le taux de rendement de notre réseau est médiocre. Le taux de rendement, c'est-à-dire la quantité d'eau injectée dans le réseau qui n'est pas distribuée mais qui est payée par la collectivité. Comme indiqué dans le rapport – et ce n'est pas moi qui l'ai écrit –, le rendement de notre réseau est médiocre, alors que les deux délégataires en place sont censés assurer, depuis de nombreuses années, l'entretien du réseau qui alimente nos villes.

Dans le rapport introductif, il est expliqué que les objectifs de taux de rendement ne sont même pas atteints en fin de contrat pour les villes de Vigneux-sur-Seine et de Draveil. Que font les

délégataires ? Que fait la collectivité pour surveiller leur travail, sachant que les objectifs fixés contractuellement ne sont pas atteints ?

Le niveau de performance hydraulique est également jugé insatisfaisant.

La disparité des tarifs a été évoquée. On sait bien qu'elle est issue de l'historique des contrats entre nos communes. Je trouve que cet élément devrait être mis en avant.

Politiquement parlant, il est plus difficile d'associer les usagers aux décisions quand on a un délégataire et qu'on ne gère pas en régie. Il n'y a pas de recherche de rationalisation parce qu'il faut de la consommation, mais aussi parce qu'il y a un fixe et un variable. Or, le variable est principalement lié à la consommation. Plus il y a d'eau consommée, plus cela intéresse le prestataire car c'est du bénéfice pour lui. Un bénéfice qu'il fait sur le dos de l'usager et de la collectivité et contre l'environnement.

Il n'y a pas de notion d'éducation à la consommation d'eau en direction des structures éducatives de notre territoire, alors que c'est un bien essentiel sur lequel il y a un gros travail à faire.

Il y a une volonté d'harmoniser les tarifs sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération, mais il ne faudrait pas que certains payent des équipements pour d'autres. Cette inquiétude a été évoquée lors de la Commission consultative des services publics locaux et j'espère que l'Administration y sera vigilante.

Une autre question n'est pas abordée, celle de la tarification de l'eau en fonction de l'usage qu'on en fait. Est-il normal qu'une usine qui utilise de l'eau pour fabriquer ses produits paye le même prix qu'un particulier pour se doucher ou s'hydrater ? Je rappelle qu'un être humain meurt s'il ne peut pas s'hydrater pendant 48 heures, puisque nous sommes constitués de plus de 75 % d'eau. Je sais bien que la tarification différenciée est difficile à mettre en œuvre, mais il est nécessaire d'avoir une réflexion sur le sujet.

Par ailleurs, la gratuité de la distribution d'un volume annuel correspondant à l'usage moyen de ce qui est nécessaire pour vivre dignement n'est pas encore recherchée.

Concernant le reste du document, la partie à charge contre la régie publique ne me semble pas très digne. Il est écrit que le mode de fonctionnement par délibération est pénalisant, alors que c'est une garantie pour nous qui sommes élus et attachés au fonctionnement des collectivités. Je trouve qu'il n'est pas très heureux d'écrire cela dans le rapport du Président, d'autant qu'il préside d'autres collectivités. J'estime que c'est jeter l'opprobre sur ce qu'est une collectivité territoriale et sur son mode de fonctionnement.

Aujourd'hui, nous n'avons pas de logiciel pour facturer les mètres cubes d'eau. Cela va de soi. Je ne vois pas pourquoi l'Agglomération en aurait un. La question ne se pose même pas.

Nous n'avons pas non plus de personnel pour assurer la distribution d'eau potable. Étant donné que nous sommes en délégation de service public, nous ne sommes évidemment pas dotés des moyens pour faire fonctionner une régie publique. J'ai entendu la volonté d'y réfléchir à l'avenir.

Nous ne voterons pas comme les autres collectivités territoriales avec lesquelles nous travaillons, puisque Grand Paris Sud et Cœur d'Essonne ont fait le choix de la régie publique. Nous ne nous inscrivons pas dans le même sens de l'histoire. Pourquoi ? Je pose la question. Nous laissons ce choix aux élus du mandat suivant. C'est un beau cadeau que nous leur faisons. En tout cas, nous devons tous nous impliquer dans ce que sera la délégation de service public qui sera votée ce soir. J'invite chaque collègue à prendre connaissance de ce sujet et à le maîtriser parce que c'est un enjeu fondamental pour l'avenir de notre territoire.

M. le PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. CHAZAL.- Pourriez-vous préciser vos propos concernant le contrat de Vigneux-sur-Seine ? Je n'ai pas compris ce sur quoi il y avait du retard. Je n'ai pas les mêmes éléments que vous.

M. le PRÉSIDENT.- Là, vous invitez à un jeu de ping-pong…

M. CHAZAL.- Non, j'aimerais juste avoir des précisions parce que j'ai cru comprendre qu'il y avait du retard à Vigneux-sur-Seine. Je n'ai pas la même information, alors que c'est un contrat que je suis.

M. le PRÉSIDENT.- Les objectifs de rendement du réseau n'étaient pas atteints.

M. CHAZAL.- D'accord. Il est vrai que le réseau de Vigneux-sur-Seine était très ancien. Dans la reprise du contrat, nous avons travaillé sur le renouvellement des canalisations. Le réseau a donc atteint ses objectifs. Nous avons aussi travaillé sur la mise en place de la télérelève et sur la maîtrise de la pression pour éviter les coups de bélier. Cela a été fait. Nous sommes plutôt satisfaits de l'avancée des travaux à Vigneux-sur-Seine parce que nous avons récupéré un retard assez conséquent.

M. le PRÉSIDENT.- Monsieur COLAS souhaite s'exprimer.

M. COLAS.- Je ne vais pas refaire les débats de la CCSPL mais, face aux arguments déployés, je vais essayer de voir le verre à moitié plein (c'est heureux s'agissant d'eau potable) car je sais d'où part l'ex-Val d'Yerres avant qu'il ne crée notre Agglomération avec le Val de Seine en 2016.

Lorsqu'il s'était agi d'appliquer l'arrêt Olivet à l'ex-Val d'Yerres – j'avais suivi ce dossier avec François DUROVRAY à l'époque – et de prendre des décisions s'agissant des contrats en cours pour les six communes, nous partions d'une base de connaissance et d'investissement politique de la question de l'eau potable extrêmement ténue. Cette première étape date d'une dizaine d'années. Les élus des communes et les élus communautaires se ressaisissaient de la question de l'eau dans laquelle il y avait peu d'investissement parce que le service fonctionnait à un coût raisonnable et que l'enjeu politique de l'eau n'était pas présent dans le débat public. D'ailleurs, c'était un champ de politique publique fraîchement transféré aux intercommunalités.

Nous avons commencé à nous acculturer à ce sujet, à l'investir, à renégocier pied à pied les contrats de DSP qui ont été prolongés et à calibrer les cahiers des charges des nouveaux contrats, avec une première décision qui nous permet d'arriver à cette étape que nous franchirons en 2023. Nous avons aligné sur 2023 la fin des contrats, alors que ceux-ci – qui avaient été négociés antérieurement par

les communes et indépendamment les uns des autres – nous amenaient à des échéances très brèves, avec l'idée que 2023 était un passage obligé qui nous permettait de nous positionner politiquement sur une stratégie vis-à-vis de l'eau potable. C'est dans cette étape que nous sommes. Après la fusion, nous avons réussi à aligner les planètes avec les contrats en cours dans l'ex-Val de Seine.

Je comprends ce qui alimente les propos tenus par MM. GUIGNARD et CARRÈRE. Ils relèvent de convictions politiques, ce qui est parfaitement légitime, mais je nous invite quand même à mesurer le chemin parcouru et à voir – parce qu'il y a une volonté politique – la cohérence de l'action des élus communautaires dans ce mandat.

Nous alignons les tarifs. Pardonnez-moi, mais ce n'était pas gagné. Nous allons choisir un contrat de DSP à lot unique sur l'ensemble du territoire. Par conséquent, les uns paieront pour les autres. C'est la logique communautaire. De la même manière, le contribuable de Boussy-Saint-Antoine paye pour le réseau des médiathèques du Val d'Yerres Val de Seine qui bénéficie à tous les usagers. Demain, Boussy-Saint-Antoine paiera sans doute pour entretenir des réseaux d'eau potable dans d'autres communes. C'est le patrimoine commun des habitants du Val d'Yerres Val de Seine.

Cela fait bien longtemps qu'avec une autre casquette je vois des usagers de l'eau payer pour d'autres. En effet, pour entretenir le réseau d'assainissement de telle ou telle commune de l'Agglomération, ce n'est pas le principe de la répartition proportionnelle des investissements qui préside au SyAGE mais celui de la répartition des moyens en fonction des besoins. Certains payent effectivement pour d'autres parce qu'on investit davantage dans des communes urbanisées anciennement que dans des communes urbanisées récemment. C'est là qu'il y a le plus de besoins. Je pense que cet objectif politique de l'exécutif peut être partagé par toutes les composantes de cette assemblée.

Nous avons adopté tout à l'heure la création d'un budget au 1er janvier 2023 pour que l'Agglomération s'arme dans sa capacité à contrôler. Ensuite – parce qu'il faut faire les choses dans l'ordre et de façon maîtrisée –, nous nous doterons d'un schéma directeur de l'eau potable. Une fois établi, c'est le travail des deux ou trois prochaines années, ce schéma directeur permettra aux élus du prochain mandat – à une échéance relativement brève si l'on considère la façon dont se prennent les décisions publiques dans le domaine – de prendre des décisions en matière de gestion en parfaite connaissance de cause, avec une stratégie assise sur une connaissance de l'état des réseaux qui est insuffisante aujourd'hui.

Cela me paraît prématuré, même si nous partageons certains objectifs, notamment la défense des usagers que nous portons au travers de la question de la production et du transport d'eau potable. Je pense que tout cela est cohérent et marque la volonté politique des élus de cette Agglomération de se saisir du sujet de l'eau dans l'intérêt du territoire et des usagers.

M. le PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. CARRÈRE.- Nous devons être vigilants à l'égard de nos tarifs car ils vont de 2,27 € le mètre cube, pour ceux qui payent le moins, à 2,78 €. Cela fait une moyenne de 2,55 €. Il ne faudrait pas passer tout le monde à 2,78 € ou à 3,80 € d'un coup. La question qui va se poser est la suivante : est-ce qu'on aligne par le bas ? C'est tout cela qu'il faut regarder. Il ne suffit pas de dire qu'il doit y avoir une unification des tarifs. Certes, il faut qu'il y ait une convergence mais il faut regarder

comment on y arrive et sur quelle base. Je suppose qu'une réflexion sera menée sur le sujet. Sachant que la consommation moyenne est de 120 mètres cubes par foyer, 2,27 € ou 2,78 € le mètre cube, ce n'est pas la même chose et cela a un impact sur les familles.

Mme COTTE.- Je suis d'accord avec M. CARRÈRE sur la faible participation à la Commission consultative des services publics locaux.

Je souhaite insister sur le fait que le choix de la DSP est tout sauf un manque de volonté politique. Nous entendons reconduire ce mode de gestion sous une forme radicalement différente dans l'optique de nous muscler, de prendre le contrôle de la distribution de l'eau potable, de faire des choix pour l'avenir de cette distribution et de laisser une situation assainie à nos successeurs qui auront le même choix à faire dans sept ans, même si cela paraît lointain.

Pour tout vous dire, je ne comprends pas ce qui a été dit sur notre choix du mode de gestion. Il est différent de celui d'autres agglomérations qui partageront avec nous la création du SMF, mais le principe des libertés locales nous permet de faire des choix différents les uns des autres. Notre choix n'est ni meilleur ni pire que celui des agglomérations qui ont choisi la régie.

M. le PRÉSIDENT.- Merci.

Je voudrais saluer le fait que le débat ait roulé et permis de voir que les sujets étaient plus complexes que ne l'a dit François GUIGNARD dans son premier propos. En vous écoutant, on aurait pu penser que nous étions, quelles que soient nos tendances politiques, vraiment idiots de nous engager dans cette démarche. Heureusement, le sujet est plus complexe qu'il ne l'a été présenté. Je ne vais pas répéter ce qui a été dit mais nous partions de loin.

Nous estimons aujourd'hui que l'enjeu est d'avoir un contrat unique. Je veux remercier tous les maires et les membres du Bureau communautaire qui ont participé au débat et permis cette convergence sur le contrat unique, sur les enjeux de performance du réseau, sur les enjeux tarifaires et la solidarité territoriale.

Concernant les enjeux qui ne sont pas complètement aboutis, je ne crois pas que Mme COTTE ait répondu sur la question de la tarification, notamment la tarification de base qui est très complexe à mettre en œuvre, compte tenu du nombre de collectifs que nous avons sur le territoire et de l'absence de compteurs individuels. Ce sont des sujets qui ne sont pas simples à traiter mais sur lesquels nous ne sommes pas ignorants. Encore une fois, un travail a été réalisé. On sent bien qu'il faut passer à une autre étape, se renforcer pour avoir un délégataire plus contrôlé qu'avant et pouvoir juger, en connaissance de cause, les avantages et les inconvénients de chaque mode de gestion.

Je n'entrerai pas dans le débat sur le meilleur mode de gestion, mais je pense que le monopole privé est ce qu'il y a de pire. Malheureusement, le monopole public ne garantit pas l'efficacité de la gestion et il y a beaucoup d'entreprises publiques en France qui montrent qu'elles pourraient être plus performantes.
Certaines choses étaient justes dans les propos de François GUIGNARD, mais il y a un point sur lequel je suis en désaccord : étant donné la crise écologique et la transition qu'il y aura sur la question de l'eau dans les prochaines années, il est normal qu'on investisse dans ce sujet, notamment en termes de recherche. Il y aura un très grand changement dans les années à venir et

je ne pense pas que nos concitoyens mesurent ce qui va se passer. Je ne crois pas l'avoir exprimé ici mais j'ai dû le dire devant les maires : l'été dernier, s'il n'y avait pas eu le lac d'Orient pour alimenter la Seine, le volume d'eau de cette dernière aurait été inférieur de 80 %. Je ne vais pas dire qu'on aurait vu des carcasses de voitures ou des choses pas très jolies au fond de la Seine, mais le paysage aurait été très différent de celui que nous avons connu. Cela pourrait arriver très vite et nous devons être capables de sécuriser la ressource en eau. Pour ce faire, je vous le dis franchement, je ne pense pas que nous soyons armés à ce jour. Nous devons pouvoir nous appuyer sur des compétences qui appartiennent aux « géants » de l'eau actuellement. Nous aurons à nouveau l'occasion d'échanger sur ces sujets dans les prochaines semaines.

Je vous propose de passer au vote sur cette délibération.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée moins 4 voix contre de M. SELLAMI avec pouvoir de Mme CIEPLINSKI, M. CARRÈRE et M. GUIGNARD.)

IX. Syndicat mixte ferme Eau du Sud Francilien – Designation des representants

Mme COTTE.- Il s'agit de désigner nos représentants au SMF, dont nous avons adopté les statuts au printemps dernier, sachant que le nombre de représentants évoluera. En l'état actuel des choses, en tout cas dans la « phase 1 », nous devons désigner deux titulaires et deux suppléants, puisqu'il y aura une représentation égalitaire entre toutes les agglomérations membres.

M. le PRÉSIDENT.- Nous désignons les représentants parce que toutes les commissions départementales de coopération intercommunale de l'Essonne, de Seine-et-Marne et du Val-de-Marne ont validé la création de ce syndicat qui verra le jour au début de l'année 2023, dès que le préfet de l'Essonne aura pris cet arrêté. C'est important pour la délibération suivante.

Ce syndicat aura pour première tâche de négocier le contrat d'achat d'eau en gros. Il portera les négociations pour le rachat des usines dont j'ai parlé en ouverture de séance. C'est à ce moment-là, à mon sens, qu'il commencera à prendre son rythme de croisière, sachant que les premiers mois sont très importants car il ne faut pas qu'on plante le clou de travers. C'est pourquoi il nous a semblé important d'avoir une gouvernance resserrée autour des présidents d'EPCI. Cette gouvernance pourrait être appelée à évoluer.

En plus des candidatures que je vais vous communiquer, nous avons reçu une demande de la minorité. Je crois qu'il y a eu un échange sur le sujet. Pour un syndicat de cette nature, où il y a plusieurs EPCI, je trouve normal que les exécutifs soient à la manœuvre pour porter les sujets. Nous avons également reçu la candidature de Gilles CARBONNET pour la ville d'Yerres. Nous l'avons informé que nous ne souhaitions pas y donner suite dans l'immédiat, estimant que votre serviteur devait être membre titulaire.
Je le dis franchement : je ne suis pas destiné à rester *ad vitam æternam* dans ce syndicat, mais je pense que ma voix est utile dans les négociations en cours.

Romain COLAS – qui suit ces questions au titre de sa délégation – aurait pour suppléante Christine COTTE, au titre de sa délégation également.

J'aurais pour suppléant Thomas CHAZAL, qui a fait part de sa candidature.

Ce sont les quatre candidatures que nous vous proposons aujourd'hui. Nous serons sans doute amenés à revoir la gouvernance une fois que le syndicat sera sur les rails. Sans vous donner de date, ce sera au cours de l'année 2023, avant ou après l'été.

Je vous rappelle les candidatures :

- Titulaires : Romain COLAS et François DUROVRAY.
- Suppléants : Christine COTTE et Thomas CHAZAL.

Y a-t-il une demande de vote à bulletin secret ? *(Non.)*

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée moins 4 abstentions de M. SELLAMI avec pouvoir de Mme CIEPLINSKI, M. CARRÈRE et M. GUIGNARD.)

M. le PRÉSIDENT.- La création du budget annexe de l'eau potable ayant été validée, nous passons au point n° 12 concernant le débat d'orientation budgétaire 2023.

XII. TENUE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023 DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ANNEXE

M. COLAS.- Le rapport d'orientation budgétaire élaboré par les services est assez complet. Il traduit bien les enjeux et le contexte de la préparation du budget primitif de notre Agglomération pour 2023. Dans la mesure où il a été largement débattu lors de la commission Ressources du 5 décembre, qui était ouverte à l'ensemble des membres de notre assemblée, je vais aller à l'essentiel.

À bien des égards, le budget 2023 de notre Agglomération – sous réserve de la validation des orientations soumises et de son adoption par notre assemblée en février prochain – marquera un tournant dans la vie de notre jeune Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine. Ceci, pour deux raisons essentielles.

La première est que la préparation de ce budget s'inscrit dans un contexte particulier, inédit et très tendu. Le contexte est celui de l'inflation que nos concitoyens subissent en tant que consommateurs. Cette inflation est aggravée pour les collectivités locales et pour leurs groupements par l'explosion des coûts liés aux consommations d'énergie. Notre Agglomération est particulièrement touchée du fait des compétences qu'elle exerce et des équipements qu'elle gère. À l'instar de nos communes, elle ne bénéficie pas – c'est un regret que j'exprime – d'un bouclier satisfaisant qui permettrait d'atténuer les effets de cette explosion des coûts des énergies.

Pour notre seule intercommunalité, la hausse de la facture énergétique (gaz et électricité) est estimée à 2,9 M€. Il faut rapprocher ce chiffre du produit des taxes foncières levées par l'Agglomération sur l'ensemble de son territoire en 2022 qui est quasiment le même : 3 M€.

Autrement dit, si nous restons à un niveau équivalent, la totalité du produit des taxes foncières perçues en 2022 correspond au paiement du surcoût de la facture énergétique de 2023. Cette comparaison permet de mesurer l'ampleur du mur qui se dresse devant nous. Nos évaluations ne sont ni pessimistes ni optimistes. Je crois qu'elles sont raisonnables. Ce pourrait être un peu moins, mais aussi un peu plus. Ayez en tête que l'un des éléments pesant sur la préparation de ce budget est l'explosion des coûts de l'énergie, avec la totalité du produit de la taxe foncière perçue par l'Agglomération qui est rongée par les hausses et avec d'autre coûts eux-mêmes en croissance.

C'est le premier élément de contexte, qui n'est pas uniquement contextuel. L'hypothèse sur laquelle nous avons travaillé pour élaborer la stratégie budgétaire et financière pluriannuelle n'est pas le retour au prix antérieur après 2023. Plus personne n'y croit. Nous espérons que le prix reviendra à des niveaux plus raisonnables, mais nous ne sommes pas simplement dans un coup de chaud s'agissant des coûts de l'énergie. Ces derniers seront durablement plus élevés, ce qui justifie une accélération des investissements. C'est bon pour le climat et pour les finances de l'Agglomération dans la transition écologique.

Le second tournant – vous avez compris qu'il y a finalement une cohérence –, c'est la volonté de notre Agglomération d'aller au-delà de ses habitudes dès le budget 2023. C'est la volonté de dégager pour les prochaines années des marges de manœuvre afin que nous puissions honorer, dans ce contexte très dégradé, l'engagement que nous avons pris collectivement d'investir de nouveaux champs de politiques publiques et d'assumer pleinement notre rôle de moteur des indispensables transitions. Cette volonté a été unanimement exprimée lors du vote sur le PCAET. À travers ce budget, nous voulons doter notre Agglomération de nouveaux moyens pour les prochaines années afin qu'elle assume ces fonctions essentielles qui, au-delà de nos délibérations, lui sont dévolues par la loi.

Ceci nous a conduits à faire des choix pour le budget 2023. Ces choix, indépendamment de notre volonté d'investir pleinement dans les transitions, nous aurions été amenés à les faire dès 2023. Nous les aurions sans doute faits dans une moindre mesure, mais la hausse des coûts de l'énergie – qui est très conséquente et pénalisante pour notre Agglomération – dégrade considérablement nos équilibres et nous contraints, en dehors de tout investissement dans les champs de politiques nouvelles, à agir sur le levier des recettes.

En dépit des choix politiques que nous avons faits, nous sommes obligés d'activer le levier des recettes en 2023 pour respecter la règle de l'équilibre budgétaire. Le débat qu'a eu l'exécutif était de savoir s'il fallait actionner le levier des recettes exclusivement pour affronter le mur budgétaire que représente la hausse des coûts de l'énergie ou si – au-delà de passer ce que nous espérons être une bosse, même si nous resterons longtemps sur un plateau haut – nous devions nous doter de moyens pour assumer certaines politiques publiques. Nous avons choisi – vous l'avez vu dans le rapport et nous en avons débattu lors de la commission Ressources – de faire les deux : passer la bosse et donner durablement à l'Agglomération les moyens de réaliser les ambitions qui lui ont été assignées par les votes du Conseil communautaire.

Afin d'assurer l'équilibre budgétaire, dans le contexte particulier que j'évoquais, et de dégager des ressources qui nous permettront, d'après nos projections, de dégager 46 M€ d'investissement pour les transitions d'ici 2030, nous avons besoin de lever 3,8 M€ de produit de fiscalité supplémentaire sur le territoire dès 2023. Dans les orientations que nous vous soumettons, ce produit

supplémentaire se répartit de la façon suivante : 2,3 M€ sur les taxes foncières et 1,5 M€ sur la cotisation foncière des entreprises. Cela représente une hausse conséquente du produit fiscal levé par notre Agglomération et un coût de plus pour les contribuables. Toutefois, compte tenu de la faiblesse des taux pratiqués par l'Agglomération, j'appelle à prendre ces hausses avec la mesure qu'elles imposent.

Le fait d'atteindre – c'est ce qui nous donne le produit que nous attendons – le taux moyen national de la fiscalité additionnelle des communautés d'agglomération qui est à 2,31 % (c'est le taux cible puisqu'on est toujours dans une démarche de lissage) représente pour l'intercommunalité, selon les biens assujettis aux taxes foncières, une hausse oscillant entre 20 € et 50 € par ménage en 2023. Dans la situation que nous traversons, c'est évidemment une somme mais elle reste raisonnable comparée à certaines hausses observées ailleurs. Croyez bien que notre volonté a été de calibrer au plus juste ce besoin de recourir au financement par les contribuables, qu'ils soient assujettis aux taxes foncières ou à la CFE.

En regard de cette croissance de la fiscalité, il faut avoir à l'esprit plusieurs éléments. D'abord, nous tenons les engagements pris par l'Agglomération au titre du programme pluriannuel d'investissement. Ensuite, nous remplissons nos objectifs de maîtrise de notre endettement et maintenons nos ratios financiers qui se seraient dégradés dès 2023 si nous n'avions pas actionné le levier des recettes. Enfin, nous poursuivons la gestion rigoureuse de notre intercommunalité, même si celle-ci – je pense aux services chargés de porter nos ambitions politiques en matière de transition – doit mieux s'armer par des recrutements de personnel.

L'hypothèse budgétaire sur laquelle nous avons travaillé implique une croissance des dépenses de personnel de 500 000 € par rapport au réalisé de 2022 parce que nous devons recruter des agents pour porter les politiques publiques que nous entendons conduire. Cela avait été pointé lors de nos débats sur le PCAET. Même si nous inscrivons 500 000 € supplémentaires pour nous engager dans les démarches évoquées – sachant que nous avons absorbé les 3,5 de point d'indice et les mesures catégorielles concernant les agents, en gardant une masse budgétaire constante sur le chapitre des dépenses de personnel en 2022 par rapport à 2021 –, nous avons toujours une maîtrise très serrée des dépenses de personnel et du fonctionnement des services de notre Agglomération.

Nous honorons nos engagements et nous tenons les ratios financiers. Nous dégageons presque 50 M€ – à partir de 2023 sur une période pluriannuelle qui nous conduits jusqu'en 2030 – pour investir le champ des politiques publiques que nous avons collectivement souhaité investir, avec des traductions concrètes dès le BP 2023. Nous créons à partir de zéro un fonds d'investissement de 1 M€ pour mettre en œuvre le schéma communautaire des circulations douces que nous avons adopté au cours de notre dernière réunion. Nous dégageons une enveloppe de 600 000 € en 2023 – et ce n'est qu'un début – pour lancer les études et les premiers investissements dans le développement du photovoltaïque sur le territoire. Nous poursuivons le PPI, le lancement d'un certain nombre d'études et les travaux pour l'extension des réseaux de géothermie. À partir de l'exercice 2024, sur la base des hypothèses sur lesquelles nous avons travaillé, nous dégageons 1 M€ par an pour la rénovation thermique de l'habitat, en nous inscrivant dans des dispositifs territoriaux et nationaux qui existent déjà. Dès 2024, nous dégagerons une enveloppe de 2 M€ pour investir, en fonction du résultat des études qui auront été conduites, dans le photovoltaïque, dans le développement des réseaux de géothermie et dans toutes les actions que nous avons approuvées au titre du PCAET.

Il y aura des traductions concrètes dès 2023. Nous devrons passer la bosse de l'inflation et de l'explosion des coûts de l'énergie, mais nous dégagerons des marges de manœuvre durables pour satisfaire aux engagements que nous avons pris : PPI, ANRU et entretien de notre patrimoine, puisque celui-ci est pris en compte dans les trajectoires budgétaires et financières. Nous engageons près de 50 M€ sur cet exercice budgétaire, notamment pour la mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial.

Ce budget fut compliqué à établir, mais il traduit – nous évoquions tout à l'heure la volonté politique s'agissant de l'eau – la volonté de l'exécutif communautaire d'assumer pleinement ses responsabilités, y compris en prenant des décisions difficiles, et de mettre en œuvre les décisions prises par cette assemblée, en particulier dans le cadre du PCAET.

M. le PRÉSIDENT.- Merci de cette présentation complète, qui n'esquive aucun sujet.

Je suppose que certains d'entre vous ont déjà participé au débat lors de la commission du 5 décembre, mais il n'est pas épuisé pour autant. Ceux qui le souhaitent peuvent évidemment prendre la parole.

M. SELLAMI.- Nous avions effectivement abordé plusieurs points lors de la commission, mais tout le monde n'était pas présent. Il n'est donc pas inutile de les aborder de nouveau ici.

Le contexte dans lequel s'est faite la construction budgétaire de cette année est particulier – c'est le mot « compliqué » qui a été employé – à cause de l'inflation et de la hausse des coûts de l'énergie. L'inflation joue dans les deux sens, puisqu'elle abonde les bases fiscales qui augmenteront nos recettes l'an prochain.

Les cours de l'énergie ont été mis en avant. Lors de la commission, nous avions eu une discussion sur les cours du gaz qui varient très fortement en cette fin d'année. Ils sont passés par un maximum au mois d'août, ont replongé en octobre au niveau antérieur au conflit, puis sont remontés légèrement. La réponse technique qui avait été apportée est très claire : les achats de notre fournisseur se font par tranche. J'ai une question sur ce point. Puisque cela devient un levier budgétaire, il est logique de la poser lors du débat d'orientation budgétaire. Envisageons-nous, avec nos fournisseurs, d'avoir une politique de sécurisation du prix plus lissée en 2023 pour ne pas pâtir des variations très fortes des cours du gaz qui ne sont pas du tout adaptées à la construction de nos finances et de nos budgets ? Telle est ma question sur le cours du gaz qui pèse lourdement sur nos dépenses.

Nous voulions soulever d'autres points.
D'abord, nous allons flécher 1 M€ en investissement vers les pistes cyclables. Nous nous en réjouissons, mais nous ne voyons toujours pas apparaître les budgets fléchés vers l'aide à l'apprentissage de la conduite à vélo en ville. Ce n'est pas anecdotique. Les pistes cyclables contribuent à rassurer les utilisateurs un peu craintifs, mais cela ne suffira pas à faire passer au deux-roues toutes les personnes que nous souhaitons accompagner.

Ensuite, il est indiqué dans ce rapport d'orientation budgétaire que les matériaux biosourcés pour les rénovations sont à la fois plus chers et plus rares. N'est-ce pas le rôle des collectivités d'amorcer

des filières ? Nous avons, en Essonne, une structure qui fabrique des isolants à base de chanvre. La question est très simple : combien de ces isolants l'Agglomération a-t-elle commandé pour l'année prochaine ? C'est une question pratico-pratique qui nous aide à préparer l'hiver 2023-2024. Vous avez parlé de « bosse », mais nous n'avons aucune visibilité sur la suite. Étant donné la situation géopolitique, nous avons intérêt à accélérer nos rénovations. Dans le même ordre d'idées, il est annoncé que nous allons renforcer le soutien à l'ALEC (agence locale de l'énergie et du climat) d'Évry, qui intervient dans notre Agglomération. C'est très bien, mais comment mesure-t-on l'efficacité de ses interventions ? C'est très bien d'avoir un nombre de contacts, de visites et de bilans, mais combien de ces bilans ont donné lieu à des passages à l'acte ? Il est important de le savoir. Il est également important de savoir quels ont été les freins à ces passages à l'acte. Ils ne sont pas détaillés dans le rapport.

Enfin, je souhaitais aborder un point budgétaire dont je parle régulièrement. Il s'agit des déchets, qui représentent beaucoup plus encore que les fluides et les consommations de gaz de l'Agglomération. En effet, il a été rappelé dans le bilan que les déchets représentent 32 % des politiques publiques pilotables de l'Agglomération. Autrement dit, un tiers du budget géré par l'Agglomération est fléché vers la gestion des déchets. Nous devrions parler beaucoup plus régulièrement de ce sujet, qui devrait occuper un tiers de nos travaux. Un tiers de notre budget, cela devrait être bien davantage au cœur de nos soucis. Nous devrions consacrer un tiers de nos travaux et de nos réflexions à ce sujet qui représente un tiers de notre raison d'être en tant qu'Agglomération. Nous devons nous en emparer et différemment de la manière dont il est présenté.

Dans ce rapport, il est précisé que nous devons aider le SIVOM et le SIREDOM à intensifier la baisse des volumes de déchets. Ce n'est pas du tout notre rôle. Ce n'est pas à ces organismes de le faire, puisqu'ils vivent du volume de déchets. Ils ont besoin de plus de déchets. C'est bien à nous, en tant qu'autorité organisatrice du service des déchets, d'organiser et de piloter les choses. Plutôt que d'attendre que ces syndicats nous présentent une facture mécaniquement en progression, organisons avec eux la baisse des volumes sur la durée et la baisse de la charge globale pour l'Agglomération. Pour ce faire, il faut avoir une volonté, une vision et une véritable envie d'associer les habitants. Savent-ils combien ils payent pour l'évacuation de leurs déchets ? Je ne le crois pas.

Pour conclure, il est évoqué dans ce rapport d'orientation budgétaire la nécessité de recourir au levier fiscal. Nous pourrions nous associer à cette idée si nous étions convaincus que les choix politiques effectués préparent réellement l'avenir. Il nous semble que le principal choix opéré est celui de prolonger l'existant, en adoptant quelques gestes mais dans une mesure qui nous paraît encore trop réduite par rapport aux enjeux.

M. le PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur le rapporteur, sans trop prolonger les débats compte tenu de la température ambiante.

M. COLAS.- Concernant la quantité de chanvre que nous avons commandée pour 2023, je suis un peu sec. Je vous prie de m'en excuser.

M. SELLAMI.- La prochaine fois peut-être ?

M. COLAS.- Je ne sais pas s'il y a des spécialistes de la question autour de la table. En tout cas, ce n'est pas moi.

À mon sens, certaines questions posées ne relèvent pas du débat d'orientation budgétaire. Nous les avons notées et nous tâcherons d'y apporter des réponses. Je pense aux questions sur le bilan de l'activité de l'ALEC et sa traduction concrète par des travaux de rénovation. En revanche, je veux nuancer. Il est normal, chacun à notre place, que nous voyions le verre tantôt à moitié vide, tantôt à moitié plein. La conclusion qui était peut-être celle du propos de Karim SELLAMI, qui n'a pas réussi à faire un tiers de son intervention sur les déchets, d'ailleurs…

M. SELLAMI.- C'est parce que j'y reviendrai tout à l'heure.

M. COLAS.- Ce n'était pas une provocation.

Nous augmentons les moyens accordés à l'ALEC. Nous passons – pour accompagner les habitants, qu'ils vivent dans de l'habitat individuel, groupé ou collectif – dans les transitions. Nous dégageons, à partir de 2024 – c'est la raison pour laquelle je parlais d'orientation dans une trajectoire pluriannuelle –, des crédits pour financer la rénovation de l'habitat, ce que nous ne faisons pas aujourd'hui. Nous dégageons, dès 2023 et pour la première fois dans l'histoire de notre Agglomération, des crédits pour financer la mise en œuvre du schéma communautaire des circulations douces. L'Agglomération va payer pour créer des voies de circulation douce. C'est inédit. Nous passons de zéro à un million. Nous investissons, pour la première fois, 600 000 € dans le déploiement du photovoltaïque. Par conséquent, dire que rien ne change, alors que ce qui fonde nos décisions est précisément le changement, me paraît un propos à nuancer.

Allons-nous assez loin ? Sans doute pas, mais je rappelle que ce qui permet de déterminer la distance que nous pouvons parcourir est le niveau de la fiscalité. Je ne sais pas si nous allons assez loin, mais je pense qu'une part des contribuables considéreront que nous allons bien assez loin comme cela.

L'évolution des prix de l'énergie nous permettra-t-elle de faire mieux demain que les hypothèses sur lesquelles nous fondons la trajectoire pluriannuelle ? Je l'espère. Là, nous sommes partis sur l'hypothèse que les prix atteindront des sommets en 2023 et qu'ils reviendront à des niveaux qui ne seront pas les niveaux antérieurs, puisque nous anticipons une baisse de la moitié de la hausse. Le prix du gaz sera multiplié par quatre en 2023 et nous estimons qu'il sera multiplié par deux à partir de 2024. C'est ce que prévoient les professionnels du secteur, même si le marché est très volatile depuis la fin des apports en gaz russe.

Comment sécuriser nos achats pour 2024 ? Sur l'électricité, objectivement, il est compliqué de sécuriser car nous devons respecter les règles du marché européen et que nous achetons des droits de tirage. Pour ceux-ci, nous appartenons au SIPPEREC qui est un syndicat intercommunal à l'échelle de l'Île-de-France. Il a le mérite de mutualiser les commandes pour générer des économies d'échelle, de financer des experts qui suivent les marchés et qui sont capables de déclencher les achats de volumes au moment où les prix sont les plus intéressants. C'est pareil pour le gaz : nous avons adhéré au SIGEIF, comme plusieurs communes de l'Agglomération. Nous avons bien fait parce que la stratégie d'achat du SIGEIF pour 2023 est très fine.

En analysant les conditions de marché et en achetant au meilleur moment, le SIGEIF a réussi à limiter les hausses de facture. Il vient d'annoncer qu'il a sécurisé ses approvisionnements à fois quatre plutôt qu'à fois sept en 2023. La hausse des prix qui nous avait initialement communiquée pouvait aller jusqu'à fois sept. Le SIGEIF est parvenu à maintenir à fois quatre parce qu'il a acheté les volumes au meilleur moment. Il n'a pas acheté cet été où le mégawattheure était passé à plus de 300 €, alors qu'on l'achetait 16 € en 2021. L'année prochaine, nous resterons dans cette logique de mutualisation des achats et d'appui sur l'expertise technique des spécialistes de l'achat d'énergie en gros.

Concernant les déchets, ce sera abordé dans quelques instants, l'Agglomération ne peut pas avoir de politique autonome des opérateurs qui exercent, en son nom, la compétence de la collecte et/ou du traitement des déchets. C'est tout l'enjeu du travail – je crois l'avoir dit en commission Ressources et je peux le redire ici – que nous conduisons pour comprendre les modèles économiques de nos opérateurs. Lors de cette commission, Karim SELLAMI avait expliqué que nos opérateurs auraient un intérêt financier à ce que les volumes de déchets augmentent. C'est vrai et pas vrai. Cela dépend du volume et de la manière dont il est collecté. Si les déchets sont mieux collectés – et pas nécessairement en quantité supérieure –, ils peuvent être valorisés. C'est positif pour l'environnement, pour ceux qui traitent et *in fine* pour les coûts qu'ils répercutent sur l'Agglomération, laquelle les répercute sur les contribuables au travers de la TEOM.

Nous avons lancé des études pour comprendre finement les mécanismes des deux grands opérateurs que sont le SIREDOM et le SIVOM, en partenariat avec ces derniers, pour cheminer sur une politique des déchets conjointe qui n'explose pas les équilibres économiques de ces opérateurs. Sachant que nous en sommes actionnaires. S'agissant du SIVOM, nous sommes même l'actionnaire de référence, majoritaire. Si nous emplafonnions le modèle économique de ces syndicats, c'est le contribuable du Val d'Yerres Val de Seine qui serait appelé à payer la note. Nous devons donc cheminer avec eux. Je laisserai Sylvie CARILLON vous l'expliquer parce que ce n'est pas mon rôle, mais un travail sur les encombrants est actuellement mené. Il devrait permettre de réduire le volume de la collecte. Le SIVOM, le SIREDOM et l'Agglomération y ont intérêt.

M. le PRÉSIDENT.- Merci.

Je ne vais pas prolonger les débats, puisque les propos tenus par Romain COLAS correspondent aux intentions du Président et aux débats qui se sont tenus en Bureau communautaire.

Au Département, nous votons pour ou contre. Ici, je ne sais pas s'il faut juste prendre acte. Il faut voter pour ou contre le fait que nous avons tenu le débat. Est-ce bien cela ?
(Acquiescement du secrétaire de séance.)

M. le PRÉSIDENT.- Je suppose que tout le monde est d'accord pour considérer que le débat s'est tenu. Si certains estiment qu'il n'y a pas eu de débat, ils peuvent voter contre.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote à main levée sur la tenue du débat d'orientation budgétaire, qui est adoptée à l'unanimité.)

M. le PRÉSIDENT.- Le débat s'est donc bien tenu. Nous reverrons ce sujet à l'occasion de la présentation du budget primitif 2023 lors de notre Conseil communautaire du mois de février.

XIII. Rapport relatif aux actions entreprises a la suite du rapport de la Chambre regionale des comptes

M. le PRÉSIDENT.- Je me demande pourquoi ce n'est pas le Vice-Président aux Finances qui présente cette délibération, mais je vais m'en charger.

Je pense que vous avez eu connaissance de l'ensemble des mesures prises depuis ces rapports, qui étaient très positifs sur l'action de notre collectivité mais qui pointaient des choses à mettre en œuvre, ce qui a été fait et noté dans le document.

Y a-t-il un débat ? *(Non.)*

Je passe au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

XIV. Credits d'investissement 2023 du budget principal

M. COLAS.- C'est un marronnier de fin d'année, puisque nous adopterons le budget après le 1er janvier 2023. Il s'agit d'autoriser le Président à engager et à mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits inscrits au budget de l'exercice antérieur, avant le vote du budget primitif.

M. le PRÉSIDENT.- Y a-t-il des interventions ? *(Non.)*

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée moins 4 abstentions de M. SELLAMI avec pouvoir de Mme CIEPLINSKI, M. CARRÈRE et M. GUIGNARD.)

XV. Rapports annuels sur le prix et la qualite du service public des dechets de la Communaute d'agglomeration

Mme CARILLON.- Pour rappel, nous avons le service de précollecte qui concerne la gestion des bacs, la gestion de la collecte, qui est un marché public pour le SIREDOM qui a été placé auprès de NICOLLIN, et le traitement qui est effectué par le SIREDOM.

Sur le secteur du SIVOM, la précollecte est toujours faite par le SIVOM, à savoir que sur cette précollecte nous avons un groupement de commandes avec le SIREDOM, que ce soit côté SIREDOM ou côté SIVOM.

La collecte est faite par le SIVOM, il n'y a donc pas de marché annexe. Il assure également le traitement.

Nous avons beaucoup de données qui vous sont expliquées dans la note de présentation, avec une précollecte à un coût de 57 853 € pour Draveil, Montgeron et Vigneux-sur-Seine sur 2021.

Côté SIVOM, un montant de maintenance de bacs qui s'élève à 218 000 € hors taxe contre 196 000 € en 2020. Ce sont deux gestions qui ne sont absolument pas superposables et encore cette année, on verra que même si on y a mis tous nos efforts, on n'arrive pas à dégager exactement ni les mêmes présentations ni même des comparatifs possibles entre le SIVOM et le SIREDOM étant donné que les gestions sont complètement différentes et intégrées de façon différente.

Sur la collecte, on a côté SIVOM 11 448 798 €, avec une hausse de 1,4 %, et quasiment rien côté Montgeron, Draveil et Vigneux-sur-Seine.

Vous avez les comparatifs mais qui sont là encore difficilement comparables sur le traitement et bien sûr c'est à rapporter au nombre d'habitants avec des habitants qui sont, en nombre, inférieurs par rapport au SIVOM.

Si l'on compare ces chiffres, on se rend compte que les tonnages sont à peu près globalement stables entre 2020 et 2021, un peu en baisse sur le secteur du SIREDOM et en légère hausse sur le secteur du SIVOM.

On se rend compte aussi qu'on a une très forte augmentation des tonnages de collecte en déchèterie, notamment sur les écocentres du SIREDOM. 164 982 tonnes ont été collectées dans les déchèteries en 2021, soit une hausse de près de 30 % par rapport à 2020.

La ressourcerie de Montgeron fonctionne bien et notamment pour les samedis du réemploi, nous avons 3 280 kilos collectés sur neuf mois d'objets qui ont pu avoir une seconde vie. Les éco-textiles marchent très bien aussi. On a une hausse dans les bornes d'apport volontaire.

Sur 2021, on a 9 colonnes sur Vigneux-sur-Seine, 8 sur Draveil et 4 sur Montgeron. Ces bornes éco-textiles sont très importantes car tout ce qui est enlevé des ordures ménagères et qui peut être récupéré, cela nous fait du tonnage en moins et donc des économies.
On détaille aussi le service de gestion des déchets qui a délivré en 2021, 1 480 cartes de déchetteries. On a également distribué 201 composteurs bois, 21 composteurs en plastique, des bio-seaux, etc.

C'est pour les comparatifs 2021 et la rétrospective.

La collecte des déchets est très importante, d'un point de vue coûts parce que cela pèse sur notre collectivité, mais aussi d'un point de vue développement durable. Tout ce qui est trié peut être mieux réemployé, mieux réutilisé. Ce qui est important également, c'est qu'avec la ressourcerie et tous les travaux que l'on peut faire, c'est éviter de racheter du neuf et pouvoir réutiliser ce qui a déjà été produit sans reproduire autre chose et sans jeter.

C'est une vraie démarche qui a été initiée aussi cette année, notamment par la présence de la ressourcerie sur la déchèterie de Montgeron où l'on a eu des bons résultats.

Nous intervenons bien sûr aussi en pédagogie dans les écoles et puis à la maison de l'Agglomération où nous avons donné des cours de compostage, qu'il faudra continuer. La Communauté d'Agglomération a fait également une distribution de bacs de compostage.

Par ailleurs, je veux vous faire un petit topo sur l'étude qui est en cours cette année, qui est en fin de restitution. Je pense que nous allons pouvoir faire une réunion autour de cette étude fin janvier, où vous serez bien sûr tous conviés.

Cette étude montre plusieurs choses. Tout d'abord, avant d'envisager une quelconque taxe incitative, et là aussi ce sera le sujet dont il faudra que nous discutions, il fallait muscler le nombre de nos bacs qui leur paraissait insuffisant. C'est ce que l'on fera aussi cette année.

Nous avons une proposition pour sortir le verre des collectes régulières et le remettre en bornes d'apport volontaire mais nous en discuterons aussi. C'est une des propositions de l'étude, qui nous semble pertinente et qu'il faudrait investiguer.

Nous avons aussi mis le pied cette année sur les biodéchets qui sont collectés dans les écoles. C'est une belle avancée également. Il faudra voir comment on continue d'avancer dans cette direction pour les ménages.

Ce sont des pas à pas.

Il faut savoir que chaque évolution a un coût qu'il faut maîtriser, tout en continuant d'aller dans le bon sens et surtout accompagner les habitants dans des changements d'habitudes et de pratiques qui vont vers le moins consommer, moins jeter et mieux trier.

On sait bien que ce n'est pas toujours évident, notamment dans les collectivités. On voit que celles qui sont touchées par une présence plus importante de grands collectifs ont plus de mal à avoir du tri, ce qui explique que l'on a parfois des différentiels qui ne sont pas forcément péjoratifs mais qui s'expliquent. C'est comment on peut chaque fois, faire des pas pour s'améliorer, aller dans le bon sens et monter des marches et être plus vertueux dans le temps.

Je vous remercie.

M. le PRÉSIDENT.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce rapport annuel ?

M. SELLAMI.- Oui, j'ai une intervention sur ces rapports et sur les propos qui ont été tenus, puisque c'est finalement le seul moment dans l'année pratiquement où l'on parle de déchets, la présentation des rapports des syndicats qui nous en débarrassent, alors même que cela représente 30 % de notre budget. C'est donc un des sujets qui devrait être un des sujets principaux et j'insiste très lourdement là-dessus.

Je vais démarrer par le dernier point de ce que citait Sylvie CARILLON, l'enjeu - cela a été dit à la toute fin - c'est un changement d'habitudes et de pratiques. C'est juste un changement énorme, colossal. C'est un changement majeur qui porte sur notre budget. C'est là que sont nos réserves budgétaires, sans augmenter les impôts. Simplement, c'est un travail très important auquel il faut associer les habitants et pour cela il faut s'en donner les moyens, mettre l'énergie et les moyens suffisants pour associer les habitants.

Concernant les rapports, je voulais commencer par le chiffre qui, pour moi, est le principal et qui n'a pas été repris dans la note : combien de déchets tout compris, tout tonnage, tout opérateur confondu, on produit, chacun d'entre nous dans cette salle et dans nos foyers ?

On est resté sur le SIREDOM à 559 kilos de déchets par an et par habitant sur le territoire du SIREDOM - on a passé la demi-tonne - et 550 sur le SIVOM. Cela ne baisse pas depuis l'an dernier. Cela ne bouge pas. Malgré tous les efforts que l'on prétend faire sur ce sujet qui est un sujet budgétaire fort, il ne se passe rien.

Deux points de détails que j'ai déjà cités l'an dernier et j'aimerais bien, je crois qu'on a des représentants dans la salle qui siègent au SIVOM, qu'ils puissent remonter ce correctif qu'il faut apporter au rapport d'activité du SIVOM. D'une part, page 18 du rapport d'activité du SIVOM, on indique que les 45 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles, les bacs verts collectés sur le territoire du SIVOM, partent tous comme par magie et dans la beauté du geste en compostage et en méthanisation. Ce qui est absolument faux. C'est impossible.

Une part va en méthanisation, une part en compostage et le reste part à l'enfouissement. Ce n'est pas dit.

Il faut corriger ce point, je l'ai déjà demandé l'an dernier. Je souhaiterais que cela puisse l'être pour l'an prochain.

Le deuxième élément de ce rapport, qui est choquant d'après moi, du SIVOM, les palmarès du tri entre communes.

Page 23, le palmarès du tri est exprimé en pourcentage. Classer les communes par la qualité du tri des bacs jaune qui est fait par les habitants, c'est une chose en pourcentage, certains habitants font moins d'erreur de tri que d'autres, ils peuvent être mis en avant, c'est une chose.
En revanche, page 26, on fait ce même classement et ce même palmarès en kilo et on met tout en haut du podium les communes qui produisent le plus de déchets recyclables, soi-disant recyclables, puisqu'on sait qu'ils vont pour la plupart à l'incinération.

Dans ce cas-là, on met tout en haut du palmarès la ville de Santeny ou celle de Marolles-en-Brie parmi les communes les plus riches du territoire du SIVOM et on met en queue de classement la ville d'Épinay-sous-Sénart par exemple, avec seulement 28 kilos de déchets triés.

On peut l'analyser comme un défaut de tri, mais aussi comme un différentiel de revenus. Quoi qu'il en soit, mettre tout en haut d'un palmarès une population qui produit plus de déchets, c'est choquant.

Sur le rapport du SIREDOM, il faut noter et se féliciter que dans son introduction, le nouveau président du SIREDOM indique que le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit. J'aimerais qu'on s'en fasse tous notre horizon.

Vous avez dit que nous avons fait de la pédagogie dans les écoles et des cours de compostage à la maison de l'environnement de Montgeron. Pour avoir essayé de m'y inscrire, il y a 15 places environ par an. C'est très bien fait, c'est très intéressant mais c'est microscopique ; c'est homéopathique, par rapport aux 180 000 habitants de l'Agglomération, c'est très insuffisant.

Vous avez parlé de pédagogie dans les écoles. J'aimerais bien savoir ce que nous avons fait réellement et concrètement en 2022 concernant la pédagogie dans les écoles.

Je relève que dans le rapport d'activité du SIREDOM, il y a les dates, les classes, le nombre d'élèves d'autres Agglomérations que la nôtre, visiblement plus mobilisés sur le sujet. C'est page 22 du rapport du SIREDOM. La liste des classes élémentaires qui sont allées visiter la recyclerie et le centre de traitement, de petites villes comme Saint-Chéron, Fontenay-lès-Briis. Ce sont en tout cas, 742 enfants qui ont été touchés.

J'aimerais que l'on puisse avoir des choses un peu plus précises sur ce qui est fait ou prévu dans notre Agglomération. Merci.

Mme CARILLON.- Sur les changements d'habitudes, je crois que tout le monde en est conscient et cela a été répété dans ma prise de parole et je pense objectivement que tout le monde en est persuadé. C'est plus facile à dire qu'à faire, vous le savez, et d'emmener une population sur des changements d'habitudes, cela ne se fait pas d'un claquement de doigts. C'est vite dit dans une assemblée, c'est beaucoup moins le cas sur le terrain, je vous l'assure.

Concernant les tonnages dont vous parliez, il faut comprendre que sur 2020 et 2021 on a eu des changements de tonnages qui sont liés au changement de vie des gens. On est toujours en lien avec la vie des gens et ce qu'il s'est passé avec le confinement fait que les habitants sont restés chez eux alors que, auparavant, ils pouvaient sortir de nos banlieues, aller travailler et consommer ailleurs. Les tonnages ont forcément été augmentés.

On se pose des questions aussi, on analyse ce qu'il s'est passé. Sur 2020 et 2021, on a certainement eu une augmentation du nombre de personnes vivant sur le territoire, déjeunant sur le temps du midi, restant localement et donc générant beaucoup plus de déchets que quand elles partaient travailler. Malgré cela, nous avons une stabilité. Cette stabilité, au vu des changements de vie qui ont eu lieu sur ces deux années, est plutôt de bon augure et plutôt un signal positif.

On peut espérer que si on a un retour à la normale et si on comparait avec ce qu'il se passait en 2019, on aurait pu certainement se dire qu'on aurait dû avoir une hausse et qu'on a une stabilité. C'est ce pour quoi je voulais attirer votre attention sur ces changements, qui sont difficiles à apprécier. Quantifier cela, c'est impossible. On peut juste se dire que normalement cela aurait dû augmenter, mais cela a été stabilisé et que c'est certainement parce qu'on a mieux trié et fait attention.

Sur la pédagogie que nous faisons, je ne sais pas si vous tournez sur les écoles de votre ville ou de vos Agglomérations, moi, à Montgeron, il n'y a pas une seule classe, pas une seule école où aujourd'hui on ne fait pas de la pédagogie sur la gestion des déchets. Il n'y a pas un centre social qui ne prenne pas des budgets pour apprendre aux enfants, sensibiliser les familles sur la façon de trier.

Je crois vraiment que ce qu'il se passe sur mon territoire se passe dans toutes les communes. Je pense que le rôle de l'Agglomération n'est pas non plus de visiter tous les enfants de l'Agglomération. Le but de l'Agglomération est d'impulser quelque chose, d'impulser une dynamique qui soit reprise par tous. Je dois vous avouer que si les agents de l'Agglomération doivent sensibiliser tous les élèves de l'Agglomération, ce sera lettre morte. On n'y arrivera jamais.

Le but est de former des formateurs, que le territoire ait une impulsion et pour le coup elle est vraiment là. Je n'ose pas imaginer que ce qui se passe à Montgeron ne se passe pas dans toutes les écoles, que je connais forcément moins dans les autres villes. Mais il y a une vraie prise de conscience et une vraie dynamique qui s'est instaurée et pour le coup qui a vraiment été impulsée par l'Agglomération.

Bien sûr, si vous prenez les chiffres, encore une fois le but n'est pas que les agents de l'Agglomération sensibilisent tous les enfants de l'Agglomération. C'est impossible. Bien sûr que non.

M. le PRÉSIDENT.- Merci.

Je pense que vous pouvez donner acte que ce rapport a donné lieu à débat.

(Il est donné acte sur les rapports annuels.)

XVI. RAPPORT D'ACTIVITE DU SYAGE

M. COLAS.- Ce que je peux vous dire de l'activité du SyAGE pour 2021, c'est que celle-ci a été matricée par plusieurs éléments majeurs.

Le lancement de la procédure de révision du schéma d'aménagement et de gestion des eaux, puisque le SyAGE est la structure porteuse de la commission locale de l'eau et que cette révision aboutira à l'élaboration d'un nouveau règlement qui devrait être adopté dans le courant du premier semestre 2023, qui fixera des ambitions assez fortes à l'échelle de l'ensemble du bassin versant en matière de préservation de la ressource en eau des zones humides et aussi de réorientation des aménagements urbains.

L'année 2021 a également été consacrée à la négociation de l'avenant au programme d'actions de prévention des inondations, qui a pu être signé au début de l'année 2022. Ce programme prévoit le déploiement d'actions à l'horizon 2024 à 2026 qui permettront de lutter contre les effets des crues trentennales sur la basse vallée de l'Yerres, avec des aménagements qui seront réalisés sur le territoire amont.

L'année 2021 a donné lieu à la signature d'un contrat ambitieux au climat Trame Verte et Bleue, qui est le nouveau contrat de bassin qui lie les départements, la région Île-de-France, le SyAGE et les maîtres d'ouvrage pour assurer les continuités écologiques notamment.

L'année 2021 a vu le lancement des études visant à établir un nouveau schéma directeur pour les eaux pluviales et usées dans les 18 communes où le SyAGE exerce cette compétence. C'est le cas pour les 9 communes de notre intercommunalité.

Je tiens à votre disposition des chiffres qui concernent plus spécifiquement notre Agglomération, notamment sur les investissements réalisés au titre de la gestion des eaux pluviales ou usées, investissements conséquents sur le territoire du Val d'Yerres Val de Seine pour l'exercice 2021.

M. le PRÉSIDENT.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce rapport ?

M. SELLAMI.- Merci pour ce rapport qui est très lisible et très précis en même temps.

Un point qui n'apparaît pas du tout dans ce rapport, et la question s'adresse aussi bien au rapporteur qu'à l'ensemble des autres maires présents, vous vous souvenez qu'il y un an et demi, nous adoptions à l'unanimité la charte Fleuve sans plastique. J'ai cherché dans le rapport d'activité du SyAGE, je n'ai pas trouvé de mention de mesure des pollutions plastiques ou de micro plastique dans la rivière, mais cela n'est pas le seul fleuve de notre Agglomération.

Je voulais savoir ce qui a été mis en œuvre en 2021 concernant la charte Fleuve sans plastique. C'est en lien avec le SyAGE. Merci.

M. COLAS.- Pour ce qui concerne le SyAGE, je vous rappelle qu'il gère le chevelu hydrographique du bassin versant de l'Yerres ainsi que les réseaux publics dans 18 communes d'assainissement et des eaux usées et c'est à ce titre qu'il peut apporter une plus-value, mais le SyAGE lui-même n'est pas gestionnaire d'espaces publics et peut donc avoir un rôle d'accompagnement mais pas forcément d'opérateur sur ce qui relève de la charte.

Pour ce qui concerne les mesures sur le milieu, la question des micros plastiques est en train d'être traitée en lien avec le SIAAP, le syndicat chargé du traitement des eaux usées que nous collectons, et dont le territoire d'intervention est bien plus large que celui du SyAGE. Mais cela n'a pas fait l'objet de travaux sur 2021. Ils sont en cours. On est sur le rapport 2021.

De mémoire, on a expérimenté avec un succès très relatif, c'est même plutôt un échec parce que les techniques ne sont pas abouties, les rétentions des plastiques et autres déchets d'ailleurs en sortie d'exutoire sur l'Yerres. Mais, aujourd'hui, les techniques sont insatisfaisantes.

M. le PRÉSIDENT.- Merci.

Je sais que beaucoup de communes interdisent désormais le plastique dans leurs manifestations publiques. C'est une action parmi d'autres, mais le chemin est encore long.

Nous pouvons donner acte que ce rapport a été présenté et a donné lieu à débat.

(Il est donné acte sur le rapport d'activité.)

XVII. ADHESION AU CEREMA ET DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA CAVYVS

M. le PRÉSIDENT.- Nous vous proposons la candidature de Faten HIDRI pour représenter l'Agglomération.

Avez-vous des objections ? *(Non.)*

Y a-t-il des demandes de vote à bulletin secret ? *(Non.)*

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

M. le PRÉSIDENT.- C'est donc à l'unanimité que Faten HIDRI nous représentera au CEREMA, qui est une noble et très intéressante institution. Félicitations.

XVIII. DEROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR L'ANNEE 2023

M. GALLIER.- Ce sera très rapide, puisque c'est une délibération assez traditionnelle en cette période de l'année. Il s'agit d'autoriser ou de déroger au principe de repos dominical pour un certain nombre de commerces, dans le cadre du dispositif qui est prévu et qui est partagé par les maires, à raison de 5 jours maximum et de 12 jours après autorisation de la Communauté d'Agglomération concernée.

Comme l'an passé, les services de l'Agglomération ont procédé au recensement : 6 villes sur 9 ont répondu.

Un tableau résume l'ensemble des propositions faites par chacune des villes, avec les différents jours de dérogation au repos dominical et il vous est proposé de donner un avis favorable à ces demandes.

M. le PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des interventions ? *(Non.)*

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée moins 4 abstentions de M. SELLAMI avec pouvoir de Mme CIEPLINSKI, M. CARRÈRE et M. GUIGNARD.)

XIX. MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DU CINEMA LE CYRANO

M. DAMIATI.- Délibération assez rapide avec des mentions qu'il fallait rajouter sur la grille tarifaire, notamment celles qui n'apparaissaient pas :

- le dispositif 1-2-3 au cinéma pour les élèves de maternelle
- la mention à 3,80 € pour les élèves qui étaient inscrits au collège cinéma.

Il vous est proposé aussi l'indication et la possibilité d'utiliser le mode de paiement des cinés-chèques et chèques entraide, le remplacement du tarif à 3,80 € soirées spéciales par un tarif à 3,50 €, l'inscription également des billets au Pass Culture, l'ajout du tarif à 3 € pour les achats groupés de places pour les comités d'entreprise et la même chose pour les centres de loisirs et les centres sociaux qui permettraient de bénéficier de ce tarif préférentiel.

M. le PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des interventions ?

M. GUIGNARD.- Sur ce sujet, nous verrions bien des diminutions de tarifs sur les centres de loisirs et les centres sociaux en dessous de 3 €. Je pense que c'est un effort, c'est un peu global, ce n'est pas forcément pour ce cinéma mais pour tous les cinémas. Pour les centres sociaux, on peut faire largement un effort sur un prix inférieur, un ou deux euros.

M. DAMIATI.- Auparavant, les collectivités, les centres de loisirs ou les centres sociaux ne bénéficiaient pas de ce tarif groupé et c'est la raison pour laquelle on l'a inscrit, pour bénéficier de ce tarif préférentiel. Si les centres sociaux, les villes ou les centres de loisirs achetaient des places auparavant, c'était plutôt à tarif unique et du coup il y a déjà une baisse. Mais je prends note de votre remarque.

M. le PRÉSIDENT.- Merci.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée moins 4 abstentions de M. SELLAMI avec pouvoir de Mme CIEPLINSKI, M. CARRÈRE et M. GUIGNARD.)

XX. VERSEMENT DES AIDES A L'INSTALLATION DE PROFESSIONNELS DE SANTE

Mme GARNIER.- Comme le prévoit notre délibération de 2019, l'objet de cette délibération concerne 3 demandes d'aide à l'installation de professionnels de santé : une demande d'aide à l'investissement de la maison médicale SCI MHGP à Yerres et 2 demandes de prime individuelle pour de jeunes médecins qui souhaitent s'installer dans cette même maison médicale à Yerres.

Cette société a signé un contrat de réservation pour l'acquisition d'un local à Yerres et a comme projet d'en créer une maison médicale. Les locaux seront loués individuellement auprès de chaque professionnel de santé *via* un bail professionnel individuel pour une durée de 6 années renouvelable tacitement.

Je vous rappelle que la commune de Yerres a été définie en zone d'intervention prioritaire par l'ARS lors du dernier zonage 2022. Elle dispose actuellement de 18 médecins généralistes qui représentent 5,3 médecins pour 10 000 habitants. La moyenne d'âge est de 57 ans et parmi eux, 9 sont âgés de 60 ans, ce qui conduit à 57 % des effectifs en médecine générale.

L'offre de soins est très fragile et donc menacée à court terme.

La promesse de vente pour cette maison médicale a été signée en mai 2022 et ouvrira au public en mai et juin 2023. La structure sera ouverte du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 19 h 00, et le samedi matin.

Des créneaux d'urgence quotidiens seront prévus pour répondre à la demande et tous les professionnels seront en libéral.

L'équipe sera composée de 3 médecins, 2 jeunes médecins (Dr HELENE et Dr ALBUQUERQUE) et un médecin plus ancien, qui est installé depuis quelques décennies sur Yerres, le Dr BODIN.

L'Agglomération est sollicitée à hauteur de 85 000 €, 50 000 € pour les travaux de rénovation et 35 000 € pour l'acquisition de matériel médical. Cette demande est éligible à la subvention selon les critères que nous avions définis par la délibération-cadre.

Le deuxième point, ce sont les primes d'installation de 2 médecins généralistes, qui sont Mme Marine HELENE, qui sollicite une prime d'installation de 20 000 €, qui serait versée en deux fois, et Mme ALBUQUERQUE qui sollicite la même prime d'installation.

Ces demandes sont éligibles à la subvention selon les critères que nous avions définis.

Les versements de ces aides seront soumis à la signature d'une convention financière qui précisera la durée minimale d'exercice sur le territoire communautaire et les conditions de restitution des aides perçues dans le cadre de non-respect des engagements.

On vous rappelle dans les tableaux les cadres qui avaient été validés lors du Conseil Communautaire du 27 juin 2019.

M. le PRÉSIDENT.- Merci.

M. GUIGNARD.- Sur le sujet des professionnels de santé, j'aurais aimé avoir des précisions sur l'état d'avancement du plan local de santé. Je sais qu'il y a une prestation d'assistance sur la réalisation du diagnostic.

Mme GARNIER.- Nous avançons gentiment mais sûrement. Vous savez qu'il y avait un plan local de santé intercommunal sur le Val de Seine et sur le Val d'Yerres, il n'y avait qu'un contrat local de santé qui était sur la ville d'Épinay-sous-Sénart. Une étude a été faite. Le diagnostic a été restitué lors d'un Copil le 14 octobre, les axes de travail suivants ont été retenus :

- développer la prévention et la promotion de la santé dans toutes ses composantes
- améliorer l'offre de soins et faciliter son accès

Les principes transversaux :

- une communication renforcée autour du CLS
- la mobilisation des personnes les plus éloignées des dispositifs de prévention

- la coordination des acteurs du territoire, les professionnels de santé, les différentes associations, les usagers et les institutions.

Des objectifs opérationnels plus des propositions de fiches actions seront travaillées sur la période du 5, du 12 et du 19 janvier ; la rédaction et une validation des fiches actions en décembre et janvier qui finira par un Copil de validation.

Nous avons aussi rencontré le Conseil de développement avec qui nous échangeons sur une réflexion autour d'une maison de santé hors les murs. Pour l'instant, c'est une réflexion. Nous avons déjà échangé avec certaines villes. Je pourrai vous en dire un peu plus quand le projet sera avancé.

M. le PRÉSIDENT.- Avec tous les membres qu'il y a encore sur le territoire, je peux vous assurer que nous sommes très en avance par rapport à beaucoup d'autres territoires sur notre politique de santé et on voit les effets des mesures qui ont été décidées.

Merci à vous. Nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

XXI. RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS D'ACCES AU DROIT AVEC LE CIDFF ET L'ORDRE DES AVOCATS DU BARREAU DE L'ESSONNE

M. CHAZAL.- Comme vous le savez, l'Agglomération participe au financement des permanences d'accès au droit sur l'ensemble du territoire communautaire. Ces conventions ont pour objet d'une part de poursuivre l'offre de l'accès au droit proposé sur le territoire et de définir les modalités de partenariat conclu entre l'Agglomération et le centre d'information des droits des femmes et des familles sud-est francilien interdépartemental, d'autre part entre l'Agglomération et l'Ordre des Avocats du barreau de l'Essonne, en vue d'assurer un service public local d'accès au droit consistant à informer gratuitement l'ensemble des habitants du territoire du Val d'Yerres Val de Seine.

Pour le CIDFF, environ 900 personnes ont été reçues en 2021 et la subvention annuelle est de 36 000 €. Chaque permanence a une durée fixe de 3 heures. Ils agissent sur l'ensemble du territoire.

Pour l'ordre des avocats, 612 personnes en ont bénéficié et l'Agglomération versera une indemnité horaire de 152,14 € TTC, soit un montant prévisionnel fixé à 29 515 €.

Les conventions sont conclues pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2023.

M. le PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des interventions ?

M. SELLAMI.- Les éléments de la note sont très clairs à la fois sur l'intervention des deux organismes et le montant de soutien qu'apportera l'Agglomération.

Ce qui est un peu insuffisant visiblement, c'est la présentation des activités de ces deux organismes. On a une idée de la volumétrie des interventions, 600 pour l'une des deux structures et 900 pour l'autre, mais pour quelle raison nos concitoyens sollicitent-ils ce soutien juridique ? A-t-on une idée des thèmes ?

C'est tout de même un investissement à 65 000 € par an. On n'a pas de visibilité, si ce n'est le nombre de consultations ou d'informations en tout cas.

Il serait intéressant de partager quelques éléments de bilan un peu détaillés. Merci.

M. CHAZAL.- Vous pensez bien qu'il est difficile de détailler. On pourra vous fournir le rapport d'activité, mais les demandes restent confidentielles.

M. SELLAMI.- Ce ne sont évidemment pas les dossiers individuels que je demandais.

M. CHAZAL.- Bien sûr, mais vous auriez pu demander sur certains critères.

M. le PRÉSIDENT.- Vous connaissant, nous nous attendons à tout.

M. SELLAMI.- Le rapport d'activité annuel me suffira. Merci. J'ai assez à lire.

M. CHAZAL.- On vous le transmettra.

M. le PRÉSIDENT.- J'ai d'ailleurs demandé que l'on transmette à l'ensemble des conseillers communautaires les éléments concernant l'ALEC. Vous aviez posé une question tout à l'heure. On a les chiffres sur le suivi de ces rendez-vous.

Nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité, Mme HIDRI ne prenant pas part au vote)

M. le PRÉSIDENT.- Sur la délibération suivante, la présidente de la mission locale ne participera pas au vote pour les raisons identiques. D'ailleurs, une loi est passée qui oblige les uns et les autres à être très prudents sur les votes pour ne pas être embêtés... Je ne sais pas si au niveau de l'Agglomération on a fait une formation… Ce serait peut-être utile de regarder ce sujet, pour ne pas que vous soyez ennuyés par vos votes compte tenu de positions que vous pouvez avoir dans des associations. C'est totalement absurde, mais c'est un climat de suspicion généralisée organisé désormais par la loi.

XXII. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE VYVS ET LA MISSION LOCALE

M. le PRÉSIDENT.- Je présente ce point en l'absence de notre vice-présidente, Faten BENAHMED. Il s'agit de la convention de partenariat avec la mission locale. Vous

connaissez tous les missions locales et le rôle qu'elles peuvent jouer sur nos territoires en direction des jeunes de 16 à 25 ans.

Un certain nombre de moyens humains, financiers et matériels sont mis à disposition par l'Agglomération au bénéfice de l'association. Dans le cadre de cette nouvelle convention-cadre, nous avons eu plusieurs échanges et pas uniquement l'Agglomération mais l'ensemble des financeurs de la mission locale pour voir de quelle manière nous pouvions objectiver et améliorer des indicateurs de suivi d'activité et de performance de la mission locale.

A cet égard, je voudrais, même si elle ne participera pas au vote, saluer le travail qui s'est tenu entre les financeurs et la mission locale sur la base d'éléments objectifs pour voir de quelle manière nous pouvions progresser ensemble au service des jeunes publics à qui nous devons un parcours efficace.

Y a-t-il des interventions ? *(Non.)*

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité, Mme LAMIRÉ ne prenant pas part au vote)

► COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES DEPUIS LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 OCTOBRE 2022

M. le PRÉSIDENT.- Il y a peut-être des questions sur les décisions.

M. SELLAMI.- Tout à fait.

M. le PRÉSIDENT.- Je vous connais par cœur maintenant.

M. SELLAMI.- Vous allez connaître par cœur également ma question, puisque je l'ai déjà posée.

Ma question porte sur les décisions 2022-204 et 222 à 226, qui sont des décisions d'achat de matériel informatique.

Comme vous me connaissez par cœur, vous savez que je vais vous citer le décret du 9 mars 2021 qui oblige les collectivités à acheter 20 % de matériel issu du réemploi. Je voulais savoir dans quelle mesure ces décisions s'y conformaient.

Je vous remercie.

M. le PRÉSIDENT.- Anne-Marie a peut-être une autre interprétation, ce qui m'arrangerait.

Mme JOURDANNEAU-FORT.- Il y a effectivement une autre interprétation.

Ce sont 20 % des achats sur l'année. Tout le monde a peur et veut donc faire 20 % par achat, ce qui est complètement faux. Vous pouvez relire les textes, ce n'est en aucun cas une obligation de faire 20 % pour chaque achat.

M. SELLAMI.- Cela me va très bien. Si c'est 20 % sur l'année, j'aimerais bien qu'on me le montre simplement.

M. le PRÉSIDENT.- Oui. Quelle que soit la règle, je pense qu'on a matière à. Je ne prendrai pas d'engagement encore ce soir, je suis désolé, parce que je n'ai pas d'élément de la part de notre Administration.

Je vais demander que l'on puisse avoir un point sur le sujet pour notre prochaine réunion.

À défaut, je vais vous embaucher à l'Agglomération, on gagnerait deux fois : d'abord vous seriez efficace sur ces sujets et ensuite on aurait des conseils communautaires plus courts.

(Rires.)

Je le dis en plaisantant car vous savez à quel point je trouve important ce rôle de veille démocratique que vous jouez et j'espère que vous voyez que je le prends avec beaucoup de respect. Mais, malheureusement, je ne répondrai pas sur le fond parce que j'aurais peur de dire des erreurs et connaissant le côté Robespierrien que vous pouvez avoir de temps en temps, je crains d'avoir la tête sur le billot un jour.

► **QUESTIONS ORALES**

M. le PRÉSIDENT.- Vous posiez une première question concernant la séparation des flux des déchets alimentaires. Sylvie CARILLON y a déjà répondu en partie lorsqu'on a fait le rapport sur le SIREDOM et le SIVOM…

M. SELLAMI.- Excusez-moi, cela n'est pas mon habitude de prendre la parole pendant les questions orales, mais je ne crois pas qu'il y ait eu de réponse sur la séparation des flux de déchets à partir du 1er janvier 2024.

M. le PRÉSIDENT.- Je notais votre question, mais peut-être que je l'ai mal formulée et j'essayais d'y répondre.

Actuellement, il y a un tri qui est mis en place sur les communes de Vigneux-sur-Seine, Montgeron et Draveil, avec 11 écoles concernées à Vigneux-sur-Seine, 10 à Draveil et 6 à Montgeron.

Une entreprise a été retenue pour cette collecte et les traitements spécifiques pour voir - ce sera le travail de l'année 2023 -, au-delà des 3 communes de l'ex-Val de Seine, de quelle manière ce tri est assuré sur les communes du Val d'Yerres et de quelle manière nous l'abordons de façon complète, puisque vous avez compris que tous les établissements aujourd'hui ne sont pas concernés.

Étant responsable d'une autre collectivité, je peux vous assurer que l'expérimentation est nécessaire et indispensable avant une mise en œuvre globale.

J'espère que nous serons au rendez-vous le 1er janvier 2024 et je ne doute pas que vous nous reposerez la question dans un peu plus d'un an pour voir de quelle manière nous mettons en œuvre cette obligation.

M. SELLAMI.- Excusez-moi, mais la réponse est très parcellaire, puisque cette expérimentation sur des écoles n'a rien à voir avec l'obligation qui portera sur l'ensemble des ménages.

M. le PRÉSIDENT.- Pardon, j'avais compris autre chose.

Je comprends l'impatience que vous pouvez exprimer, vous êtes dans votre rôle et je pense que vous considérez aussi que c'est plus facile d'être la mouche du coche dans votre rôle que dans le nôtre, même si nous essayons sur tous les sujets d'avancer. Très concrètement, la question des déchets sera un grand sujet de 2023, avec des échanges et des évolutions dans la collecte des déchets sur notre territoire.

Plusieurs réunions se sont tenues déjà en Bureau communautaire pour voir de quelle manière nous pouvions converger entre les communes. Cette question des biodéchets, de collecte à domicile a été traitée. Je ne sais plus de quelle manière nous l'avions tranchée, mais Sylvie va pouvoir le rappeler.

Mme CARILLON.- Aujourd'hui, il faut bien commencer par quelque chose et pour être efficace, nous avons décidé de commencer par les gros producteurs. Cela n'est pas rien. Les collectes de biodéchets nécessitent du matériel très lourd, cela ne peut pas être fait par les camions de déchets d'ordures ménagères, cela nécessite donc de travailler sur nos marchés publics de collecte parce que, aujourd'hui, cela n'est pas du tout intégré.
On voulait absolument mettre le pied à l'étrier et commencer par être efficace avec les gros producteurs que sont les cantines et tout ce qui est en rapport avec le scolaire et les restaurants scolaires. C'est ce qui a été mis en œuvre. Je pense que l'on pourra passer à l'étape suivante.

Vous comprenez bien que c'est le genre de chose qu'il faut cranter. Il faut surtout regarder comment cela impacte financièrement la collectivité et monter administrativement l'ingénierie qui va bien derrière, emmener la population derrière encore une fois. Cela n'est pas une mince affaire et cela ne se fait pas sur un décret de loi qui nous dit « il faut faire ceci » et voilà.

Je n'ai pas l'impression que la collectivité ait à rougir de ce qu'elle met en place. Aujourd'hui, beaucoup de collectivités n'ont même pas commencé le début d'une collecte de bio. Nous, nous nous sommes mis le pied à l'étrier pour continuer de travailler sur l'année prochaine pour être plus opérationnels.

M. le PRÉSIDENT.- Vous avez posé ensuite une question concernant la sécurisation des stationnements de vélo aux abords des gares.

Nous avons eu connaissance de ces dégradations et nous avons saisi IDF Mobilités. C'est un sujet sur lequel il faudra que l'on évolue ensemble, parce qu'on a plusieurs gares qui sont en cours d'aménagement mais, pour l'instant, la compétence est communale. La question n'a pas été tranchée entre nous de savoir s'il y avait un portage à un moment de l'Agglomération ou non, y compris sur

J'ai souvenir que vous m'aviez posé deux questions sur cette fresque du climat. Il n'y en avait que deux et j'avais répondu correctement aux deux, mais j'avoue bien volontiers que je ne répondrai sans doute pas bien à toutes les questions.

Nous organiserons d'autres sessions de sensibilisation en 2023.

Nous avons 3 agents volontaires de l'Agglomération qui ont vocation à devenir formateurs auprès des autres agents de l'Agglomération. Vous voyez que sur ce sujet nous avançons bien.

Nous en avons terminé avec l'ordre du jour, les décisions et les questions. Nous l'avons fait en un temps acceptable, 2 heures 30.

Peut-être avez-vous été pressés par la température ambiante, mais je voudrais remercier néanmoins la ville de Draveil à la fois de son accueil mais aussi de sa sobriété…

Mme JOURDANNEAU-FORT.- Ce n'est pas contre l'Agglomération, les radiateurs sont brûlants, tous, sauf que durant la semaine on baisse un peu la température pour avoir 19 degrés tout le temps. La chaleur humaine n'a pas suffi à réchauffer l'ambiance de la séance, j'en suis désolée.

M. le PRÉSIDENT.- J'allais féliciter la municipalité de Draveil pour la sobriété énergétique…

Mme JOURDANNEAU-FORT.- Vous pouvez.

M. le PRÉSIDENT.- Cela me rappelle une séance à Crosne ou dans un bâtiment de l'Agglomération où il faisait très froid.

Mme JOURDANNEAU-FORT.- Une collecte a été organisée, d'ailleurs, elle tourne actuellement pour payer le chauffage.

M. le PRÉSIDENT.- Pour ne pas prolonger les débats, je lève la séance.

Je vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année. Je vous invite à vous reposer et vous donne rendez-vous le 17 janvier 2023, au plus tard, pour les vœux aux agents.

Merci à vous et au public.

(La séance est levée à 21 h 34.)

Le Secrétaire de séance — *Le Président*

M. Gilles CARBONNET — *M. François DUROVRAY*